

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 13 août 2018

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 6	Date de la convocation 07.08.2018 Date d'affichage de la présente délibération 13.08.2018
Numéro de délibération : 43-2018	

Le treize août deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald**, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - M. VINCENT Théo

Absents : - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine

Le Conseil Municipal a désigné Mme MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Avis sur le dossier de PLU de la commune de Chabottes

Le Maire informe l'assemblée que la Commune de Chabottes a transmis le 11 juillet dernier son dossier de PLU, arrêté le 29 juin 2018, pour avis.

La Commune a 3 mois pour donner son avis. Au-delà de ce délai l'avis sera considéré favorable. Le Maire précise que le contenu n'appelle de sa part aucun commentaire.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le dossier du PLU de la Commune de Chabottes.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le dossier de PLU de la Commune de Chabottes tel qu'il est arrêté à la date du 29 juin 2018.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

